



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction départementale de la Charente Maritime**

Bordeaux, le 07 mai 2021

**Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Charente-Maritime**

**Préambule :**

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire de la République.

Il est complété par le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020<sup>1</sup>, qui prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et par la loi n° 2020-1310 du 29 octobre 2020.

Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août 2020, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission.

**Des indicateurs épidémiologiques en Charente-Maritime qui témoignent d'une circulation virale du SARS-CoV 2 toujours élevée :**

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Charente-Maritime au 6 mai 2021, elle témoigne d'une forte circulation virale du SARS-CoV 2 imposant une vigilance particulière :

- Le taux d'incidence général du département, considéré comme élevé, s'établit à 99,5 cas pour 100 000 habitants. Ce taux a baissé sur les deux dernières semaines mais reste élevé ;

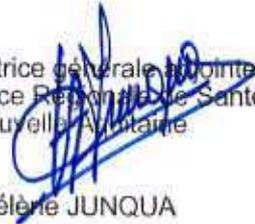
<sup>1</sup> qui abroge le décret antérieur n°2020-860 du 10 juillet 2020

- Le taux d'incidence reste élevé sur la plupart des secteurs du département en particulier sur les communautés d'agglomération de La Rochelle, Rochefort et les communautés de communes de la Haute-Saintonge, et des Vals de Saintonge. Sur la communauté d'agglomération de La Rochelle, le taux est le plus élevé du département à 141/100 000 en semaine 17;
- Les indicateurs hospitaliers sont en hausse et restent élevés (137 hospitalisations de patients covid positifs en cours dont 21 en réanimation) ;
- Le nombre de décès augmente (plus 7 sur la semaine écoulée) ;
- Enfin, pour l'ensemble du département, les résultats des PCR de criblage montrent une évolution préoccupante du variant britannique devenu <largement majoritaire, atteignant 89 % des tests positifs.

L'ensemble de ces indicateurs épidémiologiques requièrent un maintien de la vigilance de tous et une observance stricte des mesures barrières.

Toutes mesures visant à limiter les rassemblements à forte densité à l'extérieur ou les gestes barrières ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

  
Héliane JUNQUA